



www.sos-evade.fr

Préfecture du Loir et Cher

pref-icpe@loir-et-cher.gouv.fr

A l'attention de Mr Roland LEISSMEISTER

Commissaire-Enquêteur

Azé, le 12 Janvier 2023

Objet : **Enquête Publique - Projet éolien sur la Commune d'Epuisay**

Monsieur le Commissaire-Enquêteur,

Suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 11 décembre dernier au 12 janvier, je vous prie de bien vouloir trouver ci-attaché le document regroupant nos observations, commentaires et requêtes, que nous avons préparé avec la meilleure attention.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur le Commissaire-Enquêteur, l'expression de notre parfaite considération.

Arnaud Soulié

Président de SOS EVADE

Enquête Publique - Projet Éolien d'Epuisay

OBSERVATIONS, COMMENTAIRES & REQUÊTES

Préambule

Répondant au risque croissant de mitage industriel de nos contrées, l'association SOS EVADE fut créée en 2008, ayant pour objet de « *Préserver la qualité de l'environnement et des paysages, des sites et du patrimoine, aux alentours de Vendôme et plus particulièrement en Perche Vendômois sur les communes d'Azé, de Danzé et d'Epuisay, et sur les territoires qui sont en co-visibilité de ces communes* ».

En effet il fut porté à la connaissance de ses fondateurs que plusieurs élus de ces trois communes (dont plusieurs propriétaires et/ou exploitants de terrains agricoles) s'étaient accordés depuis quelques années à se donner les moyens de favoriser l'implantation de parcs éoliens sur leurs territoires.

En 2012, lors de l'enquête publique du Schéma Régional Climat Air Energie, notre association découvrit que les maires d'Azé, Danzé et Epuisay avaient demandé que leurs communes soient incluses dans la Zone 9 du Schéma Régional Éolien ...

Cette enquête se déroula pendant un mois au cours du 1^{er} trimestre 2012, en partie pendant les vacances scolaires... en catimini¹ si l'on en juge par le nombre infime de commentaires reçus² par la préfecture d'Orléans. Ce fut également l'occasion de découvrir que très étrangement la seule annexe à ce document était consacrée à l'Éolien.

Cette focalisation sur l'éolien ne fit que renforcer nos soupçons sur cette étrange pression aux ramifications multiples qui semblaient déjà irriguer de plus en plus notre pays, nos gouvernants et même nos institutions. Ce que les media ont nommé le « lobby éolien »

Année après année, nous avons suivi les méandres des évolutions d'une législation « extraordinaire » où le citoyen a le sentiment que « tous les moyens semblent bons pour parvenir à ses fins » et que ce pouvoir diffus tient le manche en faisant adapter des réglementations à ses exigences (et au moyen de méthodes parfois contestables (recours à des « amendements cavaliers » passés au milieu de la nuit à la sauvette par quelques députés « aux ordres ») :

- Suppression des ZDE, ouvrant les portes au mitage sans bornes des territoires
- Suppression du pouvoir des maires de refuser des implantations éoliennes sur leur commune
- Annihilation de la prédominance des PLU et donc de leurs dispositions protectrices de l'environnement (hauteurs, apparence du bâti...)
- Suppression du permis de construire (pour des bâtis industriels pouvant aller à plusieurs centaines de mètres de hauteur), une dérogation inouïe au moyen d'une Ordonnance
- Proximité des habitations réduite à 500m là où l'Académie de Médecine recommandait depuis des années un éloignement de 1500m³
- Avantages exorbitants accordés aux promoteurs : subventions, exonérations fiscales, tarifs fixés pour 20 ans au double du prix de marché de l'électricité sans mise en concurrence et pour une production aléatoire
- CSPE, TIPCE et autres : des impôts supplémentaires pour le consommateur qui représentent près de 7 milliards par an pour compenser les surcoûts des énergies renouvelables
- etc ...

De tous côtés des voix se sont élevées de façon croissante contre l'envahissement programmé de nos territoires et aujourd'hui plus de 1200 associations en France luttent pour sauver leur

¹ Douze SRCAE ont été annulés par les Tribunaux Administratifs essentiellement pour défaut de participation du public

² Huit avis (défavorables) reçus du public, cf. page 16 de la présentation lors de la réunion du COTECH Technique SRCAE en date du 9 mai 2012

³ Et d'autres pays sont allés plus loin : 2500m dans plusieurs régions d'Europe, voire même 4000m aux USA ou en Australie

environnement et leur cadre de vie et les recours juridiques se sont multipliés tout comme les contorsions réglementaires surnoisement élaborées pour mieux les étouffer.

De nombreux media - tous bords politiques confondus - ont dénoncé depuis des années l'influence croissante du lobby éolien sur le pouvoir politique, de même que les Services de lutte contre la Corruption ont révélé les dérives d'un business douteux, très profitable pour certains au détriment des territoires.

Un peu partout en France, contredisant la béatitude de certains messages officiels, de nombreux sondages régionaux et locaux ont régulièrement démontré que les Français rejettent très majoritairement⁴ l'implantation d'éoliennes industrielles dans leurs contrées.

De même, au cours des dernières années, une prise de conscience s'est développée en France quant aux divers impacts de la filière éolienne avec sa production intermittente, aléatoire, non pilotable et devant être compensée par des énergies fossiles, fortement émettrices de CO2.

Déjà dans son Avis de mai 2017, l'Académie des Sciences expliquait en termes très mesurés pourquoi la contribution croissante de l'éolien au mix énergétique telle que définie dans la loi de Transition Énergétique ne répondait pas aux enjeux du réchauffement climatique et conduirait, si l'on continuait dans cette voie, à une impasse technique et financière.

http://www.academie-sciences.fr/pdf/rapport/lpdv_190417.pdf

Depuis lors, la Cour des Comptes, la Commission des Finances de l'Assemblée Nationale suivie par la Commission de Régulation de l'Énergie, ont dénoncé une politique « incohérente, inefficace et extrêmement coûteuse pour les Finances de la Nation ».

https://www.lepoint.fr/economie/energies-renouvelables-la-charge-severe-de-la-cour-des-comptes-18-04-2018-2211765_28.php#11

https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_fin/l15b1990-a18_rapport-fond.pdf (Conclusion page 59)

Plus récemment encore, en mai dernier l'Académie des Technologies (dont 4 prix Nobel) a dénoncé le « plan de Décarbonation accéléré de l'économie française » que venait de présenter Elisabeth Borne, «... catalogue de mesures qui ne sont ni financées ni maîtrisées sur le plan technique, économique et social » <https://www.transitionsenergies.com/decarbonation-academie-technologies-se-rebiffe/>

Il convient également de rappeler qu'en parallèle, divers acteurs majeurs, tant au niveau local que national, ont exprimé leur opposition à toute implantation d'éoliennes industrielles dans le Perche Vendômois et la Vallée du Loir :

- Les huit grandes associations de sauvegarde du patrimoine, reconnues d'utilité publique
- Le Conseil Départemental du Loir et Cher
- L'Association des maires du Loir et Cher
- Un nombre croissant de communes, avec délibération de leurs conseils municipaux.

Enfin, le 8 janvier dernier, le Gouvernement vient d'annoncer un projet de loi relatif à la souveraineté énergétique en ne misant désormais que sur les moyens de production pilotables, nucléaire voire hydraulique, qui sera présenté prochainement en conseil des ministres.

La priorité du gouvernement vient de changer de cap : désormais « seuls les moyens de production pilotables comptent ... avec des objectifs de sorties des fossiles plutôt que des renouvelables ».

<https://www.usinenouvelle.com/article/pourquoi-le-projet-de-loi-souverainete-energetique-ne-programme-pas-les-renouvelables.N2206089>

⁴ Partout en France, sondage après sondage, il y a pratiquement toujours entre 60 et 70% d'opposants

Pour mémoire, suite au blocage du projet éolien de 2017 par la Cour d'Appel de Versailles en mars 2023, pour cause d'atteinte à la biodiversité, voyant que l'obtention d'une nouvelle Autorisation Environnementale allait le faire attendre trop longtemps, décidé à « courir plusieurs lièvres à la fois », le Promoteur engagea peu après un recours en annulation auprès du Conseil d'Etat, suivi par le lancement du projet modificatif actuel pour tenter de contourner les obstacles.

INFO DERNIERE (*Ouest France et Le Maine*)

Après sept ans de combat en vue d'installer un parc de 12 éoliennes dans la Sarthe (Coudrecieux-Montaillé), le Promoteur JPEE vient de voir son projet rejeté par La Cour d'Appel de Nantes au motif de l'insuffisance de son étude d'impact sur la biodiversité (chiroptères, amphibiens)

oooooooo

POUR MIEUX COMPRENDRE L'OBSESSION EOLIENNE

<https://www.economiamatin.fr/news-lobby-eolienne-ministere-ecologie-infiltration-marine>

**« Là où l'argent règne en maître,
ne vous étonnez pas des effets qu'il produit »**

François Mitterrand

Le Nouveau Projet éolien d'Epuisay

Sur l'Enquête Publique

Alors que, en dépit de tout ce qui est évoqué précédemment, nous avons l'espoir de voir un « vent nouveau » souffler sur cette nouvelle consultation, force est de reconnaître qu'elle nous a - *comme en 2017* - posé plus de questions qu'elle n'a apporté de réponses à nos interrogations, et n'a fait que renforcer nos inquiétudes et nos soupçons.

Et cela d'autant qu'il **s'agit d'un projet qui, s'il venait à être entériné, modifiera profondément notre environnement pour une durée d'une ou deux générations, voire plus.**

- Pourquoi avoir ouvert cette enquête peu avant les fêtes de Noël et du Jour de l'an alors qu'une majorité de français sont en vacances et que la rentrée scolaire absorbe toutes les énergies des familles jusqu'à la mi-janvier ?
- Comment accepter la fermeture totale de la mairie d'Epuisay pendant 10 jours consécutifs ?
- Alors que la réglementation prévoit un affichage dans un rayon de 6 km, comment le citoyen peut-il comprendre que l'annonce de cette enquête publique ait été limitée à ce qui suit :
 - Affiches au format A4 apposées sur les panneaux administratifs des mairies situées dans ce périmètre des 6km, quasi impossibles à repérer à moins d'être devant, d'autant plus qu'elles sont noyées au milieu de comptes-rendus de conseils municipaux et d'annonces diverses parfois de taille bien supérieure (notamment grandes affiches en couleur au profit de nobles causes, culturelles, sanitaires ou festives...)
 - Affiches au format A2 plantées au ras du sol **en seulement quatre endroits à proximité du parc éolien envisagé** (*dont un chemin de terre où aucune automobile ne s'aventure*) à peine visibles d'un automobiliste roulant à vitesse normale.
 - Journaux (*lesquels ? quand ?*)
- **Comment accepter à nouveau, pour un projet ayant un tel impact dans l'espace et dans le temps, que la Puissance Publique n'ait pas prévu une « information en grand », ne serait-ce qu'aux entrées de chacun des villages concernés, avec des panneaux largement visibles des deux côtés comme celui du rond-point d'Epuisay assurant depuis des années la promotion d'un nouveau lotissement communal à proximité?**

Comment imaginer que le citoyen moyen puisse, pendant le court laps de temps de l'enquête, analyser ces documents et s'en imprégner raisonnablement, sachant que leur élaboration a vraisemblablement nécessité des dizaines d'hommes-mois de labeur ?

Une telle indigence informationnelle ne fera que conforter défiance et suspicion.

- **Il est éminemment regrettable que les documents présentés n'aient pas été accompagnés d'un document récapitulatif du projet initial de 2017**, pour que les citoyens puissent mieux s'approprier la globalité du projet actuel.

Sur le contenu des documents

Si les trois documents regroupés dans le dossier *n°4 Avis des services porter à connaissance* sont parfaitement lisibles et intelligibles, **auxquels nous adhérons pleinement**, il en est tout autre en ce qui concerne les écrits du promoteur.

D'une première lecture rapide des 141 pages du dossier n°2 *Porter à connaissance* et des 87 pages du dossier n°3 *Synthèse (!) porter à connaissance*, le lecteur ressort avec la perception diffuse qu'à nouveau tout a été mis en œuvre pour en rendre son appropriation quasi impossible par le citoyen moyen et y minimiser les nuisances, les risques, les divers impacts et leur portée.

Ce qui n'est guère surprenant, sachant que le donneur d'ordre n'est autre que le pétitionnaire lui-même, **maître d'ouvrage à la fois juge et partie**, s'appuyant sur des « documents techniques » réalisés par des sous-traitants ou des employés qu'il finance et maîtrise (« *on ne mange pas la main de celui qui vous nourrit* »).

Allant plus loin dans la lecture des deux *Porter à Connaissance* l'on découvre mieux (outre une méconnaissance des réalités économiques actuelles et du très riche patrimoine de notre région du Perche Gouet, du Perche Vendômois et de la Vallée du Loir) les subterfuges employés par le promoteur pour parvenir à ses fins.

L'articulation entre le *Porter à connaissance* et la *Synthèse du Porter à connaissance* n'est pas claire, ne faisant qu'en compliquer la lecture ; de plus on y trouve des incohérences avec des données différentes sur un même sujet, ainsi que des erreurs manifestes qui **révèlent un travail fait dans la précipitation** (cf. page 18 du *Porter à Connaissance* où l'éolienne de gauche censée représenter le modèle Senvion MM83 est une copie de la Vestas V100 de droite ; cf. page 25 de la *Synthèse du Porter à connaissance*, tableau 6, Mesures d'Évitement « Eoliennes E3, E4, E5, E6 » alors qu'il s'agit des éoliennes de 1 à 4, etc...).

Un jargon souvent abscons utilisé pour mieux faire passer des réalités gênantes.

Des tableaux répétitifs de tableaux de chiffres qui auraient dû se trouver dans des annexes et non dans le corps de la synthèse... pour mieux « noyer le poisson » ?

Sur la Santé

Comme le définit l'OMS, la santé est « un état de complet de bien-être physique, mental et social, [qui] ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ».

Pour les riverains en proximité, les effets de ces machines ont des conséquences diverses : outre l'agression du visuel, un bruit souvent lancinant, des lampes au sommet des mâts clignotant jour et nuit, un flash stroboscopique Soleil-Pales s'invitant de temps à autre à l'intérieur des habitations.

Il y a également le « SYNDROME EOLIEN » résultant des infrasons à longue portée, à l'origine de troubles divers, dont les effets sont à géométrie variable selon les personnes : Maux de tête persistants, fatigue, nausées, troubles du sommeil, tachycardie, oppression au niveau des oreilles.

La Cour d'Appel de Toulouse a reconnu en novembre 2021 l'existence de ce syndrome éolien en condamnant les exploitants d'un parc éolien à indemniser un couple qui résidait à proximité et se plaignait de différents troubles.

Sur la Biodiversité

L'un des deux sujets majeurs de cette enquête publique, la biodiversité est l'un des points cardinaux de notre avenir planétaire compte tenu de son impact immense sur notre vie et plus encore sur celle de notre descendance. Il faut savoir que la connaissance de ses tenants et aboutissants n'est pas à la portée de non-spécialistes et nous ne pouvons qu'adhérer aux remarques de la MRAe et du CNEN.

Notre seul commentaire à ce sujet est que nous voyons le nombre de plantations de haies augmenter de façon continue, et sachant qu'elles abriteront de plus en plus de biodiversité grâce

au mix d'arbustes et arbres divers et optimisé pour ré-accueillir une biodiversité à large spectre, nous **ne pouvons en aucun cas accepter la demande de Dérogation Espèces Protégées exprimée par le Promoteur.**

Sur les Photomontages

Il y a trop souvent un manque de repères, pourtant nombreux (châteaux d'eau, clochers, bornes de circulation...) qui auraient donné plus de crédibilité.

Le recours au concept du « rapport d'échelle », bien pratique pour tenter de minimiser la hauteur apparente d'une éolienne, appuyé systématiquement par une photo prise « au bon endroit » avec au premier plan un objet (poteau télégraphique, haie, buisson...) apparaissant à même hauteur que l'éolienne dans l'image.

De même les photomontages déforment la réalité avec des photos panoramiques qui aplatissent les paysages et diluent la teinte des machines pour que leur apparence se fonde mieux dans les paysages. Pour qu'un photomontage soit réaliste et donne la même perception que celle de l'œil, la règle est d'utiliser une focale de 50mm (proche de la vision humaine) et de le présenter en format A3, ce qui est loin d'être le cas.

Le choix répétitif d'emplacements en contrebas (Lavardin, Château de Montmarin, Trôu ou en arrière de village (Fortan) par nature moins exposés aux éoliennes, est une méthode discrète et pratique pour parvenir à la démonstration souhaitée de non visibilité.

L'argument fallacieux des haies, arbres et bois sciemment utilisé pour minimiser la visibilité des éoliennes.

Sur l'absence de mesures locales de vents

Le mât de 100m qui était prévu dans le projet initial (avec l'affichage d'un permis de construire en 2017) n'a jamais été suivi d'effet. La méthode décrite par le promoteur en se référant à un parc éolien situé à une trentaine de km dans la Sarthe n'est pas explicitée.

Or dans la commune de Danzé les promoteurs EDF Renouvelables puis Energie Team ont abandonné leur projet, tout comme à Lunay où le promoteur ESCOFI, au terme de mesures faites sur un mât de 100m de hauteur a renoncé à son projet, tous trois pour cause de vents insuffisants avec un risque financier trop important compte tenu des coûts de bridage et de l'envolée des prix des matériels.

Sur le problème du démantèlement

Bien que les sommes provisionnées correspondent à un tarif défini par arrêté ministériel, le problème du démantèlement du socle de béton risque d'être une bombe à retardement, *pour les propriétaires accueillant des éoliennes sur leurs terrains (compte tenu de leur engagement irrévocable sous la forme d'un bail emphytéotique ils sont et seront toujours responsables de leurs parcelles)* et cela pour plusieurs raisons :

- Il est déjà difficile de juger de l'adéquation du tarif ministériel annoncé à la réalité des coûts (devis en montagnes russes avec des pics allant très au-delà de la somme provisionnée...) et plus encore de son coût réel dans une quinzaine d'années.
- De plus, rien ne garantit qu'en fin de vie, ce démantèlement du socle (*en béton armé de plusieurs centaines de tonnes*) sera effectif, la réglementation ayant été récemment amendée d'un additif pernicieux stipulant que l'enlèvement du socle ne se sera plus obligatoire dans le cas où son bilan environnemental serait négatif !

- En outre, il est plus que vraisemblable que la combinaison « fin de vie » (cf. coûts de maintenance croissants) et « fin des tarifs réglementés » entraînera des « faillites de confort » faciles à mettre en place par des promoteurs peu scrupuleux qui trouveront les moyens de revendre leurs parts à un « acheteur bienveillant » qui, insolvable mais « motivé » s'en chargera.

...Bombe à retardement pour le contribuable, car en cas d'insolvabilité du propriétaire, il faudra bien que les collectivités prennent le relais, faute de quoi des cimetières éoliens se multiplieront, comme aux USA, en Espagne, en Allemagne... à la manière des stations-service désaffectées qui enlaidissent encore nos routes nationales.

Sur les recommandations du SRE et du SCOT Vendômois

Il est intéressant de noter que les documents présentés se rattachent à diverses reprises au Schéma Régional Éolien de 2013 quand cela va dans le sens des objectifs du demandeur, mais se gardent bien d'en reprendre les lignes directrices essentielles quand elles les dessert, lesquelles sont rappelées dans l'Annexe 6.

En outre les rédacteurs des documents soumis à enquête auraient gagné à se pencher sur le SCOT du Vendômois qui il y a dix ans traçait déjà les problématiques à venir et indiquaient des orientations que le présent conforte.

Décrivant « Un riche patrimoine culturel et architectural », il soulignait l'importance de la qualité de vie et de l'économie locale :

« La gestion de l'évolution des paysages représente un enjeu majeur pour la préservation des caractères identitaires de la région, le maintien de la qualité de vie des habitants et aussi l'économie locale (tourisme vert) ».

Il soulignait également la nécessité de protéger les vallées et vallons :

Des franges de protection de la Vallée du Boulon et des vallons adjacents sont à mettre en place au niveau des secteurs bâtis afin de préserver l'ouverture naturelle de cette vallée ainsi que ses caractéristiques paysagères et écologique.

Comment imaginer pouvoir concilier ces belles intentions avec l'implantations de machines géantes à proximité ?

Sur les contraintes du PLU

Le projet présenté est en contradiction flagrante avec les diverses contraintes du PLU de 2008 de la commune d'Epuisay s'appliquant aux zones naturelles et plus particulièrement dans les zones agricoles où seraient implantées les quatre éoliennes : « *Les dispositions générales de l'article 11, consacrées à l'aspect extérieur des constructions et aménagements de leurs abords, visent à préserver, dans l'ensemble des zones, le caractère des sites et paysages urbains ou ruraux, ainsi que les perspectives monumentales, notamment sur l'éolienne* » (ndlr : éolienne Bollée classée Monument Historique)

De surcroît, le PLU modificatif de 2010, (chapitre 25 Architecture Innovante et Développement Durable) introduit l'autorisation d'installations individuelles de production d'énergie renouvelable sur tout le territoire, en précisant ses limites : « *Les installations individuelles de production d'énergie renouvelable ou concourant au développement durable : systèmes solaires individuels thermiques ou photovoltaïques, géothermie, éolien, biomasse, méthanisation..., devront s'insérer au mieux dans l'environnement urbain et paysager...* »

Il y aurait donc deux poids, deux mesures : d'un côté le citoyen qui doit respecter les contraintes du PLU, de l'autre des promoteurs qui peuvent en toute tranquillité « s'asseoir dessus » ce qui revient à une exonération exorbitante du droit commun.

Sur les nuisances visuelles

Les documents présentés par le Promoteur n'ont qu'un seul but : chercher par tous les moyens à démontrer que les 4 éoliennes prévues auront un impact quasi nul sur l'environnement.

La réalité est toute autre : des éoliennes de 125m de hauteur sur un plateau situé à 160m d'altitude seront visibles à plus de 25km, arrosant Perche Gouet, Perche Vendômois et Vallée du Loir, de jour comme de nuit (avec leurs flashes blancs et rouges).

Sur le Patrimoine

Très étrangement, alors que les Monuments Historiques sont pléthore dans la Vallée du Loir, et dans le Perche Gouet & Perche Vendômois (dont Epuisay est l'épicentre), comment se fait-il que les études présentées aient été limitées à cinq ou six monuments classés ?

L'absence d'étude de l'Arboretum de la Fosse et du château de Vendôme, considérés tous deux comme des points majeurs par le SRE, auquel le demandeur a plaisir à se référer quand cela l'arrange, est significatif de ses efforts constants pour atteindre son seul objectif : démontrer l'impact nul du projet qu'il soutient.

De plus, et cela montre la méconnaissance du demandeur en la matière, lequel, au-delà des Monuments Historiques classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire, ignore la richesse du patrimoine non classé pourtant considérable : manoirs et châteaux⁵, patrimoine archéologique, rural et vernaculaire. De même que les diverses associations locales, dont certaines existent depuis plus d'un siècle, continuant inlassablement de recueillir et de diffuser ces richesses qui sont le socle de notre culture.

L'implantation des « rurbains » dans nos campagnes depuis la fin du siècle dernier (rappelons-nous les fermes abandonnées dans les années 1960-1970) risque fort de se tarir avec un tel projet, et plus encore d'engendrer l'exode de ceux qui, amoureux de la nature et des vieilles pierres préféreront s'installer dans des lieux plus paisibles.

Comment ne pas s'indigner à nouveau d'un tel projet, assurément cataclysmique pour tous ces anciens et ces jeunes qui se sont investis avec passion pour redonner vie à une vieille longère, une grosse ferme désaffectée ou un petit manoir qu'ils auront mis des années à rénover, voire toute une vie ?

Sur la Dévalorisation de l'habitat

Déjà sinistré à la suite de la crise de 2008, l'immobilier qui avait déjà perdu dans nos contrées entre 20 et 35% de sa valeur depuis 2010 n'a pas besoin de ce coup de massue supplémentaire que lui infligerait un tel projet.

Et alors que des jugements de Tribunaux Administratifs et de Cour d'Appel ont déjà fait jurisprudence sur cette réalité, il serait utile qu'avant de se lancer dans une telle aventure, des études soient menées sur les risques de réduction des recettes, notamment droits de mutation pour les collectivités locales (baisse des prix et des transactions, également baisse des taxes foncières et d'habitation pour cause de dégradation de l'environnement).

Sur la prolifération chronique des parcs éoliens

« Les éoliennes c'est comme les bambous ! » : vous en plantez 4 et dix ans après il y en a 40 voire deux ou trois fois plus.

Humant le parfum du programme d'Epuisay, de nombreux promoteurs rôdent depuis des mois dans les parages et aujourd'hui plusieurs projets ont été officiellement présentés par des promoteurs aux communes limitrophes d'Azé + Mazangé (SAB Energies renouvelables), et de Danzé + Epuisay (Energie Team).

⁵ 120 Châteaux et Manoirs dans l'Arrondissement de Vendôme

Sur le Tourisme

Il est de notoriété publique que La Vallée du Loir et le Vendômois offrent d'innombrables possibilités aux visiteurs qui viennent du monde entier en savourer les richesses.

Richesses patrimoniales et culturelles dont l'Office du Tourisme Vendômois effectue la promotion avec une brillante efficacité. Il suffit d'aller sur son site pour se rendre compte de l'immense palette d'activités qu'offrent nos territoires.

Il est également intéressant de constater qu'au pied de l'éolienne de Bollée d'Epuisay, un panneau vante également les mérites touristiques des Coteaux de la Braye : « Situé entre Perche et la Vallées du Loir, pays au patrimoine naturel et architectural d'une richesse reconnue... »

De même, partout dans nos contrées de nombreuses activités ludiques ou sportives attirent en nombre les visiteurs proches comme lointains.

Bien que les documents de l'enquête mentionnent un unique GPR, il est regrettable que le rédacteur ne soit pas allé plus avant en s'intéressant à la route de St Jacques de Compostelle et ses très nombreux marcheurs parcourant la vallée du Loir de Vendôme à Montoire, les routes touristiques vertes recommandées dans les cartes Michelin, les nombreux chemins de randonnée équestres et pédestres sur les communes avoisinantes.

Sur tous ces parcours, le voyageur, le touriste ou le promeneur aurait très régulièrement la vue sur les éoliennes du projet (*certes avec plus de recul que ceux qui s'aventureraient sur le circuit de la Vallée d'Epuisay qui encerclerait alors le site de ces aérogénérateurs géants*)

Quatre éoliennes géantes signant tous les horizons, le risque d'une désaffection touristique dont l'économie locale n'a pas besoin en ces temps difficiles.

Que dire de l'impact sur le tourisme vert ?

En effet, qui peut raisonnablement imaginer que le projet d'Epuisay puisse susciter la création de nouveaux gîtes ruraux ou chambres d'hôtes, facteurs de diversification comme le soulignait le SCOT du Vendômois et qui contribuent au développement touristique et à l'économie locale.

Sur les finances de la commune

Au-delà des conséquences d'une désaffection touristique, nous craignons que les recettes de ces quatre éoliennes ne partent en fumée comme cela s'est déjà révélé sur d'autres communes compte tenu de la position du fisc qui réduira sa dotation de péréquation.

Sur les atouts énergétiques de notre région et de nos contrées

Tout un chacun pourrait se demander pourquoi un tel entêtement à saccager notre environnement avec quelques éoliennes dont la production est insignifiante quand on sait que **notre région** :

- **Produit quatre fois plus d'électricité qu'elle en consomme** (source RTE)
- **Est très solidaire grâce à ses quatre centrales nucléaires qui exportent leur électricité vers les autres régions de France**
- **Est peu ventée** (majoritairement à 2 sur 7 sur l'échelle des Vents de Météo France)
- **Bénéficie d'une richesse patrimoniale exceptionnelle** (sites UNESCO, sites MH, villes d'art et d'histoire...)

Moteur économique fort de notre Région (source Centre-Val de Loire), le tourisme représente un poids économique majeur, avec environ 3 milliards d'euros de consommation touristique annuelle et 38 000 emplois.

A noter également qu'à proximité d'Epuisay, la commune de Danzé est déjà équipée d'un parc photovoltaïque et produit plus d'électricité qu'elle ne consomme, que Savigny-sur-Braye a une unité de méthanisation et aussi un parc photovoltaïque, tout comme Montoire.

EN CONCLUSION

De ce qui précède, l'accumulation de zones floues, d'approximations, d'omissions et plus encore le parfum d'insincérité qui flotte autour des documents présentés ne peuvent que justifier la **DEMANDE de SOS-EVADE auprès de Monsieur le Commissaire Enquêteur d'émettre un avis négatif sur le projet éolien d'Epuisay et de rejeter la demande de Dérogation Espèces Protégées**, tels que présentés dans les documents mis à disposition du public.

.....